

du 30 janvier 2017

Le quorum est atteint : le Maire et 12 conseillers présents à l'ouverture
Secrétaire de séance : Sébastien Gallineau
Secrétaire Auxiliaire : Véronique Lapacherie

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 janvier 2017 :

Vote : approuvé à l'unanimité.

2. Accord pour l'achèvement de la procédure PLU de la commune de Livernon par la Communauté de Communes du Grand Figeac :

Il est nécessaire que la commune de Livernon donne son accord au Grand Figeac pour terminer son PLU suite au transfert de la compétence planification.

Vote : approuvé avec 1 abstention de Jean-Paul Mejezazes.

3. Désignation d'un délégué « correspondant tempête » :

Philippe Francoual se propose d'être délégué tempête pour la commune de Livernon.

Vote : approuvé avec 1 abstention de Philippe Francoual.

4. Convention avec le Parc National Régional des Causses du Quercy pour la réalisation d'une étude pour la mise en place d'une signalisation d'information locale :

Afin de mettre en conformité les panneaux d'informations des prestataires de Livernon avant que l'état les sanctionne, le PNR propose de nous accompagner par la réalisation d'une étude. Ceci permettant d'optimiser la signalisation avec des panneaux conformes. Une convention SIL est proposée par le PNR.

Vote : convention approuvée à l'unanimité.

5. Informations divers :

- La Poste demande une numérotation sur la commune pour faciliter la distribution du courrier. Une réunion avec M. Lelay est prévue pour nous présenter le projet. Un devis nous sera proposé prochainement.
- Marie-Jo Fouilhac signale que le crépis de la maison Courdès se détache et tombe sur le trottoir.
- M. le Maire annonce qu'un médecin, le docteur Ciucu, est d'accord pour venir s'installer dans la région.
- M. le Maire annonce que le Sous-Préfet viendra le 7 février à 17h00 pour nous présenter les communes nouvelles. Les élus des communes concernées sont également invités.
- M. le Maire aborde le problème de l'école : il y a actuellement 107 élèves inscrits pour la rentrée alors qu'il en faut 114 au minimum pour éviter la suppression d'un poste.

Pour travailler sur un argumentaire pour conserver ce poste, une réunion de la commission école aura lieu le lundi 6 février à 17h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30